

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Bourgogne
Séance du 13 mars 2024

Délibération n° 2024 – 13/03/2024 – 2

Verbatim du conseil d'administration du 13 février 2024

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 23 Membres représentés : 6 Total : 29	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 3 Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 13 février 2024.**

Dijon, le 13 mars 2024

Le Président de l'université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 13 février 2024

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 13 février 2024

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Madame Marie-Claude BRINDISI (procuration à Monsieur Luc IMHOFF),
Monsieur Bruno DOMENICHINI,
Monsieur Luc IMHOFF,
Madame Emmanuelle PUCÉAT (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Monsieur Stéphane TIZIO,
Monsieur Vincent THOMAS.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Paul ALIBERT,
Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CÉNAC,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur Éric DAUBIGNEY,
Madame Michaële HERBST,
Madame Virginie KILANI (procuration à Madame Peggy CÉNAC),
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Monsieur Oumar SOW.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Madame Tahani BAUDOUX,
Monsieur Jean FEVRE,
Monsieur Enzo FARGEOT,
Madame Lia GODINHO,
Madame Thaïs MASSON,
Monsieur Maxence ROULLIAT.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés,

Monsieur Denis HAMEAU (arrivé en cours de séance),
Madame Marylin VANTARD (procuration à Monsieur Stéphane TIZIO).

Membre excusé

Madame Laëtitia MARTINEZ.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Olivier BRAUN, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président de l'université,
Madame Valérie LORENTZ, Directrice du pôle des ressources humaines.

Ordre du jour :

Élection des personnalités extérieures au conseil d'administration de l'université désignées après appel public à candidature

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2024)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Il est 14 heures précises, bonjour à toutes et à tous. Juste un mot, vous savez que tout est enregistré et porté sur un verbatim et ensuite publié lorsque c'est validé lors du CA d'après. Je vous le dis pour que vous sachiez que tout ce qu'on va dire et ce que je suis déjà en train de dire sera écrit, même si ça n'a aucun intérêt.

Je vais juste rappeler une petite chose, je préside cette séance comme président sortant, ça c'est normal, et je présiderai le CA jusqu'à la réélection du président ou de la présidente en mars prochain, que ce point institutionnel soit connu de tous. Nous avons aujourd'hui un ordre du jour avec un point unique, élection des personnalités extérieures au conseil d'administration de l'université, désignées après appel public à candidature. Avant de rentrer dans cet ordre du jour, je trouve qu'il serait peut-être plus sympathique qu'on se connaisse et que chacun puisse se présenter de manière rapide. De quel collège êtes-vous, ce que vous faites ? Je propose à Peggy que tout le monde connaît de commencer puisque tu es en bout de table et en plus on commence par une femme donc c'est bien.

Mme Cénac.- Bonjour à toutes et tous, je suis Peggy Cénac, maîtresse de conférences en mathématiques à l'IMB et je suis élue dans le collège des maîtres et maîtresses de conférences pour la liste Résister, rassembler, reconstruire.

M. Alibert.- Bonjour à toutes et à tous. Je suis Paul Alibert, je suis maître de conférences à l'UFR SVTE et je suis élu sur la liste SGEN CFDT.

M. Domenichini.- Bruno Domenichini, je suis professeur de chimie à l'UFR Sciences et techniques, j'ai été élu au collège A sur la même liste que mon collègue Paul.

M. Daubigney.- Bonjour, je suis Éric Daubigney, je suis responsable logistique à l'UFR Santé et je suis élu au collège BIATSS pour la liste SGEN CFDT.

M. Crognier.- Lionel Crognier, je suis maître de conférences à l'UFR STAPS et je suis élu au collège B sur la liste que porte Vincent Thomas, Ensemble pour une université européenne et engagée.

M. Fèvre.- Bonjour à tous, je suis Jean Fèvre, étudiant en première année de droit et je représente la liste Étudiants indépendants.

Mme Godinho.- Bonjour, je suis Lia Godinho, je suis en première année de BUT Information-communication et je représente la liste Bouge ton campus.

M. Fargeot.- Bonjour à tous, Enzo Fargeot, je suis étudiant en première année d'AES et je représente la liste Bouge ton campus, également.

Mme Masson.- Bonjour, Thaïs Masson, étudiante sage-femme en troisième année et je représente la liste Bouge ton campus.

Mme Serée-Chaussinand.- Bonjour à tous, Christelle Serée-Chaussinand, maître de conférences en études irlandaises, actuellement doyenne de l'UFR Langues et communication, j'étais sur la liste portée par Vincent Thomas, Pour une université européenne et engagée.

M. Sow.- Bonjour, je suis Oumar Sow, je suis informaticien à l'IUT de Dijon et je suis représentant de la liste SNASUB FSU.

M. Thomas.- Vincent Thomas, Président de l'université de Bourgogne.

M. Helleu.- Alain Helleu, directeur général des services de l'université de Bourgogne.

M. Gomet.- Cyril Gomet, directeur de cabinet du président.

M. Ranc.- Bonjour à toutes et tous, Emmanuel Ranc, directeur général adjoint des services à l'université de Bourgogne.

Mme Lorentz.- Bonjour, Valérie Lorentz, directrice du pôle ressources humaines, DRH de l'université.

M. Delmas.- Bonjour à tous, Dominique Delmas, professeur en biochimie, conseiller spécial du président au cabinet de la présidence.

M. Brachais.- Bonjour à tous, Laurent Brachais, maître de conférences en chimie à l'Esirem, Polytech Dijon maintenant, et j'ai été élu sur la liste portée par Vincent Thomas.

M. Imhoff.- Bonjour, Luc Imhoff, professeur de chimie, j'ai été élu sur la liste portée par Vincent Thomas, également doyen de l'UFR Sciences et techniques.

M. Tizio.- Stéphane Tizio, je suis professeur de sciences économiques à l'UFR Droit, sciences économique et politique, élu au collège A sur la liste portée par Vincent Thomas, Pour une université européenne et engagée.

M. Roulliat.- Bonjour à toutes et tous, je suis Maxence Roulliat, je suis étudiant en sixième année de médecine et j'ai été élu dans le collège usagers pour la liste Bouge ton campus et je suis l'actuel vice-président délégué à la vie étudiante de la gouvernance.

M. Clerc. Bonjour, Cédric Clerc, je suis élu BIATSS sur la liste SNPTES et A&I-UNSA.

Mme Herbst.- Bonjour, Michaële Herbst, je travaille à l'UFR Sciences et techniques et, comme mon collègue, représentante de l'UNSA.

Mme Lang-Ripert.- Bonjour, Elsa Lang-Ripert, directrice de l'Inspé Bourgogne, élue au collège B sur la liste Pour une université européenne et engagée.

M. Ligan.- Bonjour, Guy-Daniel Ligan, je suis informaticien à l'UFR DSEP, plus précisément au pôle logistique UFR 5. Je suis élu sur la liste BIATSS Ensemble pour une université européenne et engagée.

Mme Baudoux.- Bonjour, je suis Tahani Baudoux, élue étudiante CA pour l'UNEF.

Le Président.- Très bien, je crois qu'on a fait le tour. Merci beaucoup. Donc bienvenue aux nouveaux administrateurs et administratrices et aussi aux anciens qui reviennent ou qui continuent dans un nouveau mandat.

Point de l'ordre du jour unique, comme je le disais à l'instant, élection des personnalités extérieures au conseil d'administration de l'université désignées après appel public à candidature. Juste une présentation, il y a huit personnalités extérieures membres du conseil d'administration, sur ces huit, il y en a trois qui sont désignées par des instances propres aux institutions qu'elles représentent, ces trois personnes, c'est une représentante ou un représentant de la région, un ou une de Dijon métropole et puis un représentant ou une représentante des ONR, des organismes nationaux de recherche.

Pour la région, c'est la vice-présidente en charge de l'ESR, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Laëtitia Martinez qui nous a été désignée par le conseil régional Bourgogne-Franche-Comté.

Pour Dijon métropole, c'est Denis Hameau qui est conseiller métropolitain en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche qui a été désigné.

Laëtitia Martinez est absente et Denis Hameau a donné une procuration.

Pour les organismes nationaux de recherche, il y en a quatre, CNRS, INRAE, CEA et INSERM. Ils se sont concertés et c'est Marilyn Vantard du CNRS. Lors du mandat précédent, c'était INRAE, c'était Nathalie Munier-Jolain qui était représentante des quatre ONR. Marilyn Vantard a donné procuration également.

Il nous reste donc sur ces huit personnalités extérieures, cinq autres personnalités extérieures à désigner, c'est l'objet unique de notre ordre du jour, qui siègent au CA pour le mandat à venir si ces personnes sont élues par nous aujourd'hui.

M. Domenichini.- Pardon, j'ai une petite question préliminaire, technique, à propos de la publicité qui a été faite pour initier ces candidatures. On peut avoir quelques détails sur cette publicité ?

Le Président.- Il y a un appel à candidature qui a été fait. Je vais passer la parole au PAJl puisque c'est lui qui s'en occupe.

M. Bourgeon.- Il y a un appel à candidature qui a été fait sur le Journal du Palais, qui est un journal officiel de diffusion d'information, qui a été fait dans les

délais légaux, c'est encadré par le code de l'éducation, et sur le site de l'uB dans les mêmes délais.

M. Domenichini.- Et on a une idée de ces délais ?

Mme Favier.- Le Journal du Palais c'était le 8 janvier ainsi que la parution sur le site de l'UB.

M. Domenichini.- D'accord, merci beaucoup.

Le Président.- Le Journal du Palais étant un journal d'annonces légales. Peggy Cénac ?

Mme Cénac.- Sur la publicité, il était d'usage, au moins sur les deux dernières élections, de faire une information à la communauté universitaire. Alors, j'ai peut-être raté quelque chose mais je ne crois pas avoir vu passer le mail disant qu'il y avait cet appel, parce que tout le monde ne se connecte pas forcément sur le site de l'uB quotidiennement, ce qui explique sans doute le fait qu'il y ait peu de candidatures dans les différentes catégories.

Le Président.- Alors là, j'avoue n'en avoir aucun souvenir lors des précédentes élections, je n'en sais rien du tout et donc je ne sais pas s'il était d'usage de le faire.

M. Bourgeon.- Ce n'est pas une obligation légale. L'obligation légale c'est la publication. Donc effectivement, il n'y a pas eu d'information à la communauté. Je ne suis pas sûr qu'on l'ait faite sur les précédentes élections.

Le Président.- En tout cas moi, à titre personnel, je n'en ai pas de souvenir mais, Peggy, si tu dis que ça se faisait...

Mme Cénac.- Il y a quatre ans, c'est sûr et il y a huit ans, il me semble.

Le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui Monsieur Daubigney?

M. Daubigney.- C'est resté en publication pendant combien de temps l'appel à candidature ?

M. Bourgeon.- 15 jours.

M. Daubigney.- Et là, ce sont les seuls candidats qui ont répondu à l'appel ?

M. Bourgeon.- Exactement, on n'a éliminé personne, ce sont les seuls candidats.

M. Daubigney.- C'est vrai que pour respecter la parité sur certains votes, on va être un peu embêté.

M. Bourgeon.- A vrai dire, on n'a pas le choix.

Le Président.- C'est exact. C'est un des points que je voulais préciser justement parce que vous avez remarqué que il y a deux femmes sur les trois qui ont été désignées par les institutions extérieures à l'uB, donc Laëtitia Martinez pour la région, pour les ONR c'est Marilyn Vantard et un homme pour Dijon métropole, c'est Denis Hameau. Ça signifie que sur les cinq personnalités extérieures restantes, il nous faut absolument désigner trois hommes et deux femmes et donc nous aurons quatre et quatre. Donc, au regard des candidatures qui ont été reçues, cela enferme le choix du conseil d'administration dans une liste qui est dictée par cette considération de parité.

Peut-être avant de rentrer dans la question de la liste, rappeler comment cette liste doit être composée. Il faut une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise, une ou un représentant des organisations représentatives des salariés, une ou un représentant d'une entreprise employant moins de 500 salariés, une représentante ou un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire, une ou un représentant des établissements publics de santé de Bourgogne.

Au titre de ces cinq catégories, nous avons reçu une seule candidature pour la catégorie 1, celle de Madame Laurence Klein, dont vous avez reçu le CV. Madame Laurence Klein est PDG de la SASU KIM EXECUTIVE qui est un cabinet de conseils RH.

Dans la catégorie 2, nous avons reçu la candidature de Monsieur Arnaud Deroussiaux au titre des représentants des organisations représentatives des salariés. Monsieur Deroussiaux est membre du SNPTES.

Dans la catégorie 3, nous avons deux candidatures, une masculine, une féminine. Au regard de ce que je viens de préciser et qui concerne la parité, il n'est pas possible de retenir la candidature masculine sinon on n'atteindrait pas cette parité. Si bien que ce qui est proposé aujourd'hui au conseil d'administration, c'est de retenir au titre de cette catégorie 3 des représentants d'une entreprise employant moins de 500 salariés, la candidature de Madame Xavière Castano, directrice RSE de CROSSJECT, qui est une start-up dijonnaise bien connue.

Catégorie 4, le représentant d'un établissement d'enseignement secondaire et nous avons reçu la candidature de Brice Léthier, qui est proviseur du lycée Carnot de Dijon et qui était déjà membre du conseil d'administration lors du mandat précédent.

Et au titre de la cinquième catégorie, un représentant d'un établissement public de santé de Bourgogne, c'est le directeur général du CHU Dijon Bourgogne, Freddy Serveaux, qui a déposé sa candidature.

Donc voilà les candidatures qui sont présentées au conseil d'administration cet après-midi. Il y a deux procédures prévues par les statuts de l'uB. Une qui est suivie lorsque l'on a un problème de parité et donc des candidatures alternatives dans toutes les catégories. Je vous propose d'en faire l'économie aujourd'hui puisque nous n'avons qu'une seule catégorie dans laquelle il y avait deux candidatures et que de toute façon, le choix doit obligatoirement se porter sur la candidature féminine et non pas sur la candidature masculine. La deuxième modalité de désignation, c'est la désignation à la majorité simple d'une liste complète de personnalités extérieures par un scrutin de liste à un tour constitué sur la base des candidatures reçues et, le cas échéant, des désignations individuelles précédentes - alors les candidatures individuelles précédentes, c'est celles qui sont déterminées en fonction de la parité dont on fait l'économie aujourd'hui-, ainsi qu'en fonction des options possibles qui permettent de garantir la parité et la présence d'un ancien diplômé. Un ancien diplômé, dans la liste, j'ai oublié de le dire tout à l'heure, nous en

avons un, c'est Monsieur Deroussiaux qui est titulaire d'un doctorat de l'université de Bourgogne obtenu en 97 en physique. Et donc le texte poursuit, en cas d'égalité, il est procédé à un nouveau tour, à défaut d'élection après cinq tours de scrutin, la séance est suspendue et les membres du conseil d'administration sont à nouveau convoqués dans un délai maximum d'une semaine.

Je ne sais pas s'il y a des questions à l'issue de cette présentation.

M. Alibert.- Alors peut-être une petite observation, pas sur ces candidats-là mais, alors je débute, je ne sais pas, peut-être que les élections précédentes c'était comme ça mais je trouve quand même assez dommage qu'on n'ait pas le choix c'est-à-dire qu'il n'y ait pas plus de candidats, donc la question a été posée sur la publicité, on pourrait en profiter pour réfléchir pour la prochaine fois à communiquer beaucoup plus parce c'est quand même dommage de pas avoir à choisir en fait.

Le Président.- Alors oui, on peut prendre l'engagement de faire davantage de publicité la fois prochaine, mais en réalité, quand on se présente à une élection, en général, on lit aussi les statuts, on regarde quelles sont les règles applicables à ces élections. Et tout ça a été diffusé par l'arrêté électoral à l'ensemble de la communauté.

M. Alibert.- Ma question c'est, savoir pourquoi cette fois il y a un candidat par poste alors que les fois d'avant il y avait plus de candidats, c'est juste ça. Savoir si il s'est passé quelque chose de particulier qu'on pourrait éviter de renouveler, pour être en situation de choisir, c'est tout. Parce que les statuts je les ai lus, j'ai bien compris ce que vous avez dit.

Le Président.- Alors moi je ne peux pas sonder les cœurs et les (*mot inaudible*) mais tout ce que je peux dire c'est que nous n'avons reçu que ces candidatures-là.

M. Alibert.- Ce n'est pas ma question.

M. Domenichini.- Je vais me permettre de poser la question autrement, qui ici lit le Journal du Palais, et en particulier qui a lu celui du 8 janvier ?

Le Président.- Moi je l'ai lu parce que je le lis à chaque fois qu'on le reçoit. Et puis ensuite on peut dire la même chose du Journal officiel qui promulgue tous les arrêtés.

M. Domenichini.- Mais ça veut dire qu'il y a une personne qui l'a lu, ça montre un petit peu un bon échantillonnage de la publicité qu'on a faite.

Le Président.- Mais la publicité est légale, elle est réglementaire, elle est conforme.

M. Domenichini.- Je ne mets pas du tout en cause la légalité, ce n'est pas ça. Je dis juste qu'il ne faut pas s'étonner qu'il y ait un candidat par case dans la mesure où on a fait la publicité dans le Journal du Palais le 8 janvier. Enfin s'il n'y a que moi que ça surprend, je serais surpris de ça.

Le Président.- Moi ce qui me surprend, c'est qu'il n'y ait pas plus de candidatures effectivement au regard du nombre de listes qui étaient présentes à ces scrutins. Je pense qu'il y a des candidatures qui manifestement ont été suggérées par des listes et il me semble que lorsque l'on se présente devant une communauté pour être élu, on s'inquiète un peu du contenu et des conditions de ces élections, y compris jusqu'à leur ultime étape qui est celle d'aujourd'hui me semble-t-il. Donc je pense que les têtes de liste, de ce point de vue-là, ont une certaine responsabilité qui est une responsabilité politique, pas juridique bien sûr, et qui est celle éventuellement, d'abord, de prendre connaissance des règles électorales et puis ensuite, une fois ces règles électorales connues, de les mettre en œuvre en fonction des intérêts qu'ils portent.

M. Domenichini.- Mais vous avez tout à fait raison, j'en prends bonne note.

Le Président.- Peggy Cénac voulait intervenir et Cédric Clerc.

Mme Cénac.- La FSU n'a pas sollicité de candidatures, faute d'avoir vu l'appel à temps. En fait, quand j'ai été consulter le site de l'université de Bourgogne, je me suis rendu compte que la date était passée parce que, de mémoire, c'était un petit peu décalé, le calendrier était vraiment très rapproché. Enfin, il y a quatre ans, on avait eu plus de temps pour faire les dépôts de listes, là, ça a été vraiment tassé comme on l'avait fait remarquer lors du comité électoral. Donc le 8 janvier, on avait plus la tête à essayer de proposer des listes complètes dans les différents secteurs en vérifiant les listes électorales, etc., et je n'ai pas consulté le site de l'université de Bourgogne. Donc c'est pour ça que la FSU, qui, il y a quatre ans, avait sollicité un certain nombre de candidatures, ne l'a pas fait cette fois-là.

Le Président.- Alors je parle sous le contrôle du PAJI, les délais sont strictement les mêmes que lors du dernier scrutin, parce que je crois qu'on n'a pas le choix, tout simplement.

M. Bourgeon.- C'est une obligation règlementaire, on est exactement dans les mêmes délais que la fois d'avant. Ce qui a pu poser problème, c'est qu'il y avait les vacances qui se posaient entre, mais les délais sont les mêmes pour déposer les listes.

Mme Cénac.- Il y avait 15 jours pour le dépôt des listes, les listes électorales étaient sorties avant ce qui permettait de faire les vérifications pour les différents collèges, en particulier collège HDR, etc. Là, tout était concentré. Je ne parle pas vraiment de la réglementation, je ne mets pas du tout en doute que les règles ont été respectées sur l'appel à candidature, ce n'est pas ça mon propos, mais sur la période de dépôt des listes, de consultation des listes électorales, on était vraiment resserré cette fois-ci.

M. Bourgeon.- Sur la consultation des listes électorales, effectivement, les vacances sont arrivées et les listes ont été constituées assez tardivement mais pour le reste, les délais sont les mêmes sur le dépôt de listes.

Le Président.- Cédric, vous vouliez ajouter quelque chose ?

M. Clerc.- Oui, on a eu la même impression qu'il y a quatre ans, on pensait que les dépôts des candidatures pour les extérieurs se faisaient même après le scrutin et on a vérifié, enfin je dis « on » parce qu'il y a quelqu'un de l'UNSA qui s'est présenté. On a été aussi surpris par ce délai, on a fait très vite. Quant à la publicité, moi j'étais surpris qu'il n'y ait pas plus de listes. Si on s'en est aperçu, c'est parce qu'on s'en est inquiété, qu'on est allé voir sur le site de l'université ce qu'il en était, etc., et il y a quatre ans, par exemple, il y avait une campagne qui était quand même un peu plus punchy, il y avait deux listes vraiment qui s'opposaient et qui candidaient ouvertement et on a eu une campagne. En tant qu'organisation syndicale pressentie pour déposer des listes, on avait été sollicité par plusieurs candidats, donc il y avait, je pense, une émulation qui n'était pas la même qu'il y a eu cette année. Peut-être que ça explique aussi cela.

Le Président.- Je pense qu'on a répondu aux questions. Je reviens à la liste de noms que j'ai évoquée tout à l'heure et que donc on peut soumettre au conseil d'administration et au vote du conseil d'administration. Il est d'usage, je le dis pour les nouveaux membres du conseil d'administration, il est d'usage de voter à bulletin secret lorsque le vote se fait sur un nom, une personne en particulier. En revanche, lorsque le vote se fait sur une liste de noms, le vote ne se fait pas à bulletin secret, traditionnellement. C'est la règle, si tout le monde en est d'accord. Néanmoins, si vous le souhaitez, Jean-Marc a dans les mains des enveloppes et des bulletins de vote qui peuvent être distribués, auquel cas nous pourrions procéder de cette manière. Je propose d'aller au plus simple, c'est-à-dire de voter à main levée, est-ce qu'il y a des oppositions ? Il n'y a pas d'oppositions, donc je vous propose d'approuver la liste des membres extérieurs dans cet ordre-là...

M. Domenichini.- Enfin, généralement quand on vote, il y a oui, non ou vote blanc. Là je suis un peu surpris que ce soit oui ou non.

Le Président.- Non, non, non, vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit, c'est juste pour les modalités de vote.

M. Domenichini.- C'était juste pour les modalités ? Excusez-moi.

Le Président.- Donc je vais y venir, je réitère les noms de la liste dans l'ordre des catégories suivantes :

- Madame Laurence Klein, PDG de la SASU KIM EXECUTIVE, cabinet de conseils RH, au titre de la catégorie 1, personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
- Monsieur Arnaud Deroussiaux représentant les organisations représentatives des salariés, catégorie 2, au titre du SNPTES ;
- catégorie 3, Madame Xavière Castano, directrice RSE de CROSSJECT, représentante d'une entreprise employant moins de 500 salariés ;
- Catégorie 4, Monsieur Brice Léthier, proviseur du lycée Carnot de Dijon, représentant un établissement d'enseignement secondaire ;
- Catégorie 5, Monsieur Freddy Serveaux, directeur général du CHU Dijon Bourgogne, représentant un établissement public de santé de Bourgogne.

Je vais poser les traditionnelles questions, y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Non. Y a-t-il des votes contre ? Non. Y a-t-il des abstentions ? 6 abstentions.

Très bien, cette liste est validée à l'unanimité moins 6 abstentions.

20 voix pour, 6 abstentions

Le Président.- Je crois que nous avons épuisé l'ordre du jour. Alors je rassure les nouveaux, c'est un CA express, d'habitude ça ne se passe pas comme ça. Peut-être avez-vous d'autres questions ou d'autres points éventuellement ?

M. Alibert.- C'est juste un point de précision. Je voudrais juste qu'on soit clair, quand j'ai fait la remarque, ce n'est pas du tout pour mettre en difficulté ou autre. C'est juste un constat pour être constructif en disant « comment on peut faire pour que la prochaine fois il y ait plus de monde ? ». Que ça a été fait dans les règles, je ne le conteste pas, par contre, il n'empêche qu'on peut quand même réfléchir à la prochaine fois, voir si on peut se rappeler cette expérience et voir si on peut augmenter de façon significative, alors peut-être qu'il y aura plus d'émulation, c'est une partie de l'explication, enfin d'autres contextes, ou s'y prendre un peu plus tôt. Bref en tout cas re-réfléchir à ça pour qu'il y ait un petit peu plus de monde, c'est pas du tout une remarque dirigée contre qui que ce soit.

Le Président.- Alors je l'avais pris comme tel. Et en plus, vous verrez à l'usage, les conseils d'administration, ce sont des conseils d'administration dans lesquels la parole est parfaitement libre et chacun peut s'exprimer, y compris d'ailleurs sur nos listes ou parfois on ne partage pas nécessairement les mêmes positions et ça, ça fait partie du jeu démocratique et on ne pense pas toujours à tout non plus, très clairement, et donc dès lors qu'il y a une suggestion et qu'elle va dans le bon sens, il n'y a pas de difficulté, et je pense que la vôtre va dans le bon sens et je n'ai pas opposé une décision de refus, pas du tout. Donc, oui bien sûr, nous le ferons.

Une dernière petite information, prochain conseil d'administration, 11 mars. Je fais une information sur les déclarations de candidature à la présidence du conseil d'administration. Je rebondis sur ce qui vient d'être dit, je vais passer la parole au PAJI pour qu'on nous dise quand doivent être déposées les candidatures à la présidence de l'université, combien de jours avant le 11 mars ?

M. Bourgeon.- L'appel à candidature sera signé ce soir.

M. Falbaire.- C'est à partir de demain jusqu'à lundi 19, 17h00, pour un envoi aux membres du conseil d'administration le 20.

M. Bourgeon.- Le 20 février on enverra la convocation avec les candidatures qu'on aura reçues. On a un délai légal de 20 jours entre le moment où on envoie la convocation avec les différentes présentations des candidatures et le CA lui-même. A partir de demain et jusqu'au 19, vous pourrez déposer vos candidatures à la présidence. Ce sera envoyé à l'ensemble de la communauté des enseignants-chercheurs à partir de demain.

Le Président.- Puisqu'on a bouclé l'ordre du jour, Denis Hameau souhaiterait, en tant que représentant de Dijon métropole dans le nouveau CA, dire peut-être un

mot sur le positionnement de l'Institut Agro dans la politique de site, même si c'est un point qu'on n'a pas abordé aujourd'hui.

M. Hameau.- Oui, c'est important parce qu'il y a le travail institutionnel qui se poursuit. L'uB avance, les élections ont eu lieu, on verra le 11 mars. En revanche, on était ensemble avec le Président Vincent Thomas à la remise des diplômes de l'Institut Agro Dijon, c'était samedi, moi j'ai eu le plaisir de voir et de saluer 217 ingénieures et ingénieurs. Il y a beaucoup de femmes et ça c'est très bien parce que ça donne un peu l'exemple aux autres écoles d'ingénieurs et aux autres écoles tout court. Ça doit faire au moins dix fois qu'ils font les remises de diplômes, ça doit être la dixième fois, c'est la deuxième fois que c'est l'Institut Agro Dijon, avant c'était AgroSup.

Il y a eu des prises de parole assez importantes et, pour Dijon métropole les choses sont claires, l'Institut Agro Dijon doit être, c'est assez simple, dans l'université Bourgogne Europe, dans l'EPE université Bourgogne Europe, mais après c'est leur choix, évidemment. Donc c'est un élément important et moi je le dis de manière à ce que tout le monde soit bien conscient du fait qu'on ne laissera pas faire autre chose. C'est mieux en le disant. Pourquoi ? Ce n'est pas parce que à Dijon on se prend pour les ducs de Bourgogne ou je ne sais quoi. C'est fini tout ça. Il faudrait qu'on en prenne conscience. C'est parce que l'intérêt supérieur de la région, j'insiste, sera mieux servi si l'Institut Agro Dijon est dans l'université Bourgogne Europe, dans l'EPE, parce que 100% de la recherche est faite avec des laboratoires de l'université Bourgogne Europe, ça amènerait quoi de détricoter ça ? Ça ferait du bien à la région ? Non.

Toutes les collaborations qui existent aujourd'hui sur la vie étudiante, je vois Maxence qui a beaucoup œuvré là-dessus, qui continue, parce que quand on passe de, on va dire de 25 000 à 30 000 étudiants, puis bientôt 40 000 dans l'EPE, sur deux mandats, sur 10 ans, c'est à peu près ça la trajectoire, il y a une énorme pression sur le système de l'université qui est quand même porteuse de l'ensemble de la vie étudiante, principalement. Donc +10 000 étudiants, ce n'est pas neutre et donc il est très important, ça a été aussi évoqué, que l'Institut Agro Dijon, ex. AgroSup Dijon ne fasse pas n'importe quoi pour la vie étudiante de ses étudiants, puisque on va faire comment ? Je l'ai dit dans un article il n'y a pas longtemps, on va faire comment alors qu'ils sont juste à côté et qu'ils ont toutes les infrastructures juste à côté, ça aurait quel sens d'envoyer des gens faire 1 h de train ? Et ils sont juste à la gare, ils ne sont même pas arrivés dans le stade, donc ça n'a pas de sens. Donc ça aussi les étudiants en sont conscients et ils essayent de leur côté de faire remonter les choses.

Et enfin, moi je suis frappé - j'ai réfléchi à ça pendant cette séance-là, j'en parlais avec le recteur - en fait, si on réfléchit aux forces de la région au sens globalement de la grande région, l'agroalimentaire et toute la partie agronomie, agroécologie, principalement elle est portée par la Bourgogne à 80 %, si on enlève la saucisse de Morteau et le Comté principalement, c'est là que ça se passe. Donc il faut qu'on arrête ces chicayas qui n'ont pas de sens.

La deuxième chose c'est que, et là je trouve que c'est un peu dommage parce qu'on a travaillé avec l'ESIREM qui est devenu Polytech Dijon, - donc ça aussi c'est une très bonne nouvelle pour la région qu'il y ait un Polytech dans la région -, à ce qu'on développe avec l'IUMM, localement sur le département et sur la Saône-et-Loire, tout un département robotique et cobotique, ce qui fait qu'on a 2 000 m² aujourd'hui en plus là-bas pour l'ESIREM, Polytech. Mais si on avait eu une réflexion

globale et qu'on sorte un peu des Franche-Comté, Bourgogne et des modes de fonctionnement habituels qui sont en fait mortifères, on aurait pu considérer que l'ESIREM devenu Polytech pouvait aussi se développer du côté de Besançon, du côté de Belfort-Montbéliard, parce que le gros de l'industrie est là-bas. Autant l'agroalimentaire à 80% est ici, autant l'industrie, si on enlève le nucléaire qui est un dispositif particulier avec Le Creusot, mais le gros de l'industrie, il est principalement là-bas. Or on aurait dû faire un département de robotique et cobotique là-bas, en réalité, si on avait été un tout petit peu intelligent ensemble. Je vous dis tout ça parce que moi je ne suis pas dans une histoire Dijon, Besançon... Quand je suis à Besançon il y a la boucle du Doubs, c'est magnifique et elle ne sera jamais à Dijon. L'Ouche, c'est joli mais ça n'a rien à voir. Vous voyez, je suis capable de considérer qu'en termes de paysages et de nature on est beaucoup plus dans ces sujets-là là-bas. En termes d'industrie, évidemment, c'est là-bas que ça se passe mais encore faudrait-il porter des projets là-bas, à la hauteur et se mettre à niveau.

Et donc moi je voulais partager ça avec vous parce que d'abord il y avait 217 ingénieurs, jeunes femmes et jeunes hommes super contents, ravis, qui ont tout de suite trouvé un job en sortant, qui s'interrogent aussi sur les décisions du gouvernement, choisissez entre le revenu des agriculteurs ou votre santé, parce qu'en fait, ce n'est pas une bonne nouvelle ce qui s'est passé. C'est malheureux pour les agriculteurs, ils sont souvent les dindons d'une farce qu'il faudrait peut-être qu'on arrête et c'est malheureux parce que ce type de décision ne grandit pas la politique au sens entre guillemets, noble du terme. Bon, une fois qu'on a dit ça, on sait que c'est compliqué et qu'il faudrait se projeter à 5, 6, 10 ans pour arriver à trouver des vraies solutions, une vraie perspective d'agroécologie. Puis au fond, il y a aussi un partage de la valeur dans le système qui fait que ceux qui sont les principaux acteurs du système sont les principales victimes. Donc là il y a un truc qui ne va pas. Ils ont insisté là-dessus, les jeunes, donc je pense qu'il y a des choses qui bougent par rapport aux consciences. Ça c'est plutôt une bonne nouvelle. Mais si on veut travailler pour l'intérêt supérieur de la région, ce n'est pas en détricotant ce qui se passe à l'uB, à l'Institut Agro Dijon et en essayant de le mettre à Besançon, qu'on arrivera à faire quelque chose qui aura de la puissance. Moi j'insiste là-dessus. Et je pense qu'en effet, à Besançon, il y a des choses qui peuvent être poussées, qui peuvent être développées et qu'on pourrait d'ailleurs, trouver des collaborations et des coopérations beaucoup plus pertinentes.

Donc à ce stade, il y a un EPE qui se construit et qu'on soutient à fond à Dijon métropole, c'est l'EPE université Bourgogne Europe qui avance, c'est bien. Je regarde ce qui se passe de l'autre côté, c'est-à-dire rien pour l'instant, parce que il n'y a pas de statuts, il n'y a pas de gouvernance, il n'y a rien. On raconte des histoires d'EPE régional, on en a d'ailleurs encore parlé samedi, la vice-présidente que j'aime bien, Laëtitia c'est une amie, mais bon là-dessus on n'est pas d'accord. Laëtitia Martinez qui me parle d'un EPE régional, j'ai répondu, « fait déjà un EPE, après on verra s'il est régional ». Voilà, donc il y a cette volonté un petit peu à travers une fable d'un EPE régional, de construire une espèce de chapeau qui mettrait la main, et c'est pour ça que ça n'a pas marché précédemment, sur l'ensemble de l'enseignement supérieur, ça on le sait, ce n'est pas possible, on l'a déjà testé, ce n'est pas possible, donc il faut qu'on arrête les recettes qui ne marchent pas et qui ne sont pas bonnes, enfin un gâteau qu'on n'a pas envie de manger. J'insiste là-dessus parce que c'est un élément important. Et deuxièmement je l'ai dit à Lamine Boubakar quand il a présenté à l'Institut Agro Dijon le 10 janvier son machin, parce que moi je n'ai pas vu de projet, j'ai vu un machin, j'ai vu 4 slides qui se battaient en

duel et où personne n'avait dit qu'il était d'accord pour être dans cette histoire-là. Et donc je lui ai dit que j'étais très inquiet parce que tout établissement un peu conscient de l'histoire dans laquelle il a envie de s'inscrire pourrait s'inquiéter de ce qui a été proposé, parce que franchement, je le dis avec responsabilité, j'ai été très, très surpris de la faiblesse de ce projet. On avait travaillé avec Vincent Thomas sur le projet, on disait « on va faire projet contre projet et puis l'Institut Agro se positionnera ». C'est normal, c'est leur choix. Mais je vous le dis, on a fait nous, le travail qui convenait, et en face je n'aurais jamais proposé ça même à des profs si j'avais été devant un jury.

Donc c'est très préoccupant, je veux vous le dire, c'est-à-dire que si l'Institut Agro Dijon, pour des raisons obscures, se positionne à Besançon, je pense qu'ils disparaîtront à 10 ans, c'est à peu près ça. C'est juste pour vous donner notre positionnement à Dijon métropole et vous expliquer qu'on n'est pas dans l'histoire des ducs de Bourgogne qui veulent mettre la main sur la Franche-Comté, tout ça c'est fini. La Franche-Comté a des forces mais aujourd'hui elle ne s'appuie pas dessus pour proposer des projets. C'est dommage. Et qu'au lieu, comme dirait mon fils, « d'emmerder le monde », je lui dis, « ce n'est pas bien quand tu dis ça », on ferait mieux d'essayer de se mettre ensemble et de regarder comment on construit quelque chose d'un peu plus grand, ensemble.

Le Président.- Bien, ce n'était pas un point de l'ordre du jour...

M. Hameau.- Non mais je trouve que c'est important parce qu'on est à un moment de l'histoire qui est stratégique, donc il ne faut pas se tromper. Vous pouvez être en désaccord, moi je n'ai aucun problème.

M. Domenichini.- Je ne sais pas si une discussion est vraiment possible dans la mesure où vous apportez des arguments qui sont essentiellement politiques. Pour notre part on est essentiellement des scientifiques, donc je ne sais pas trop exactement comment vous répondre. Vous avez une façon qui est quand même assez impressionnante. Vous exposez des arguments, vous notez qu'en Franche-Comté, ce n'est quand même pas terrible, mais on va travailler ensemble parce qu'il faut travailler ensemble. Je pense que le jour où vous traiterez la Franche-Comté, Besançon, un petit peu mieux, ça sera peut-être plus facile. Mais je ne prétends pas qu'ils ne font pas la même chose de l'autre côté. Mais, le jour où il y aura une compréhension un petit peu meilleure de ce qu'il y a à l'est et à l'ouest de notre région, peut-être que ça se passera mieux. En tout cas, j'ai entendu un certain nombre d'arguments qui me font peur. Dire « ils ont le Comté et la saucisse de Morteau... », saucisse de Morteau d'ailleurs, qui est un sous-produit du Comté. La saucisse de Morteau en fait ce n'est jamais qu'un sous-produit. Alors je ne sais pas si vous l'avez fait exprès mais bon c'est vrai que Alstom, Peugeot c'est quand même un peu conséquent !

M. Hameau.- Je parlais de l'Institut Agro, c'est pour ça que je n'ai pas parlé de Peugeot, d'Alstom, de l'hydrogène aussi, l'hydrogène c'est un sujet, on communique beaucoup là-dessus.

M. Domenichini.- Oui, mais l'hydrogène, encore une fois, vous en parlez d'un point de vue politique. Moi je vais en parler d'un point de vue scientifique. L'hydrogène, je peux vous en parler pendant 40 h, je fais un cours à Auxerre, vous

pouvez venir le suivre, il n'y a aucun problème, je vous accepterais et vous verrez que l'on n'a pas la même vision de l'hydrogène. Pour moi, ce n'est pas un argument politique pour faire voter les gens, pour moi, l'hydrogène c'est un sujet sérieux qu'on doit se poser.

M. Hameau.- Oui bien sûr, d'ailleurs on va transformer toute notre flotte à l'hydrogène, donc vous imaginez qu'on a quand même envie que les gens prennent le bus et que ce soit un sujet sérieux. Je suis parti de l'Institut Agro et je suis parti de l'agroalimentaire parce que c'est une force de l'université Bourgogne Europe. Et si c'était détricoté, ce n'est pas de la politique, à la fin c'est les scientifiques qui paieront la note.

M. Domenichini.- Les scientifiques, on leur met tout sur le dos, ce sont les citoyens qui paieront la note, ce ne sont pas les scientifiques.

M. Hameau.- Non, mais vous savez pourquoi c'est la recherche qui paiera la note ? Parce que les PIA, iront ailleurs, les financements iront ailleurs parce que si on n'est pas capable de s'appuyer sur nos forces pour aller chercher les budgets qui nous permettront d'être encore plus forts demain, eh bien on n'a rien compris. Et ça, je le dis pour l'agroalimentaire, comme je le dis pour l'industrie, et l'industrie on en a en Bourgogne, le nucléaire, 18% c'est quand même... sur Dijon métropole, enfin sur Valduc, il y a du nucléaire, ce n'est pas un truc comme ça. Et demain, le nucléaire c'est 100 000 emplois qu'on doit aller chercher. On a besoin de 12 000 emplois, là, tout de suite. Donc le sujet, il est de savoir comment on s'organise à l'échelle régionale pour que demain, sur ce sujet-là, partout on soit en capacité d'amener les bonnes compétences, c'est l'objet de la formation à l'université et dans vos cours à Auxerre et d'amener les bonnes compétences aux bons endroits. Et ça va être un sujet pour toute la France, c'est-à-dire qu'on va être en compétition et en concurrence, donc il faut qu'on s'organise.

M. Domenichini.- Vous parlez de Valduc et vous parlez du nucléaire. Vous mélangez un petit peu tout. Valduc, effectivement, manipule du nucléaire, mais pas pour faire de l'électricité pour les Français.

M. Hameau.- Je ne vous ai pas dit ça.

M. Domenichini.- Si, quand même un peu, le nucléaire, le nucléaire, mais Valduc, ce n'est pas le nucléaire, Valduc, c'est l'arme atomique. C'est un peu différent.

M. Hameau.- Mais je vous parle de la filière, elle va recruter 100 000 emplois.

M. Domenichini.- Mais à Valduc, ils ne vont recruter des gens pour le nucléaire.

M. Hameau.- Non, mais sur la France, je vous parle de la France et je vous donne l'exemple de Valduc. Ensuite, pour ce qui concerne l'industrie, encore une fois, on a fait de la robotique et de la cobotique au Creusot, je ne sais pas ce que l'on a fait du côté de Peugeot, là-bas, je ne sais pas, vous voyez ?

M. Domenichini.- Mais c'est extraordinaire parce que vous dites qu'on fait de la robotique ici alors qu'on va manipuler l'hydrogène. Or, si vous prenez les laboratoires qui travaillent le plus sur l'hydrogène, ils sont en Franche-Comté et c'est ici qu'on va l'utiliser. Enfin, on devient complètement schizophréniques !

M. Hameau.- Mais pas du tout, mais pas du tout. Je l'ai visité le FC Lab. Donc vous me parlez de venir prendre des cours mais je n'ai pas besoin de prendre des cours. J'ai déjà pris des cours parce que quand on rentre sur des sujets comme ça, évidemment qu'il faut comprendre et que ce n'est pas que de la politique, parce que si on ne faisait que de la politique et des déclarations, on ne mettrait pas deux volumes d'hydrogène dans les bus, on ne ferait rien. On est en train de faire deux stations de production sur Dijon, une au nord et une au sud bientôt et donc on alimentera des bus, vous voyez, c'est concret et donc on ne va pas le faire comme ça sans qu'il y ait de recherche, on a même demandé à ce qu'il y ait des bureaux d'études parce qu'on n'est pas foutu de le faire en France, il faut aller au Canada ou je ne sais pas où pour qu'il y ait des bureaux d'études qui valident des cuves et leurs capacités à ne pas exploser par rapport à l'hydrogène. Donc on a fait ça il n'y a pas longtemps avec la présidente de région, avec le bureau Veritas et la société Inthy, s'il vous plaît, ne faites pas comme si on était des ignares. La deuxième chose sur laquelle j'insiste, et c'est vraiment important, c'est qu'il y a des forces dans cette région et il faut s'appuyer sur ces forces pour construire des dispositifs d'excellence. C'est comme ça qu'il faut faire et ce n'est pas en détricotant ce qui se fait en Franche-Comté ou en détricotant ce qui se fait en Bourgogne qu'on arrivera à faire ça, et c'est pour ça qu'on a perdu ISITE.

M. Domenichini.- Mais vous ne croyez pas qu'il faut les associer ces forces plutôt que de les séparer ?

M. Hameau.- Oui, mais c'est ce que j'ai dit précisément lors de mon discours samedi. J'ai dit « il y a une différence très grande à affirmer un EPE régional qui, pour l'instant, n'existe pas mais on va dire qu'il est régional parce que comme ça il gardera les financements et donc il gardera le pouvoir » parce que c'est ça qu'il y a derrière. Il gardera le pouvoir et il gardera la capacité à agir sur les autres. Vous voyez, ça c'est différent de « construisons ensemble deux dispositifs avec leurs forces et, ensemble, trouvons les coopérations qui vont bien parce qu'elles seront voulues ». Et on ne parle pas d'argent pour l'instant, elles seront voulues et parce qu'elles sont voulues, untel aura le leadership parce que c'est lui le meilleur et parce qu'il est le meilleur on se mettra tous derrière lui, et sur un autre sujet, un autre aura le leadership parce que c'est lui le meilleur et on se mettra tous derrière lui. Et comme ça on construira une grande région. Vous voyez, ce n'est pas la même chose que d'affirmer « il y a un EPE régional qui va succéder à l'ancienne COMUE ». Ça, ça dit quoi ? Ça dit juste « l'argent sera là » et c'est pour ça qu'on a échoué et qu'on a perdu ISITE. Alors si on ne tire pas les leçons, je ne fais pas de la politique là, je fais de la stratégie, si on ne tire pas les leçons de ce pour quoi on a échoué alors il y a des grandes chances que l'histoire se répète. Et si l'histoire se répète, moi je peux vous le dire, ici, au lieu de monter et d'être au bon niveau de l'excellence, j'ai l'impression que c'est ce que vous recherchez, eh bien, on n'y sera pas. Et c'est pour ça que j'ai demandé au Président Thomas d'intervenir, c'est parce que aujourd'hui, cette petite musique, l'EPE régional succédant à la COMUE, cette petite musique fait

en sorte qu'on aille vers l'échec. Donc faisons un EPE ici, avançons, faisons un EPE là-bas, avançons, et trouvons les voies de la coopération. Après on parlera d'argent.

M. Alibert.- Moi je trouve votre discours très intéressant, j'ai l'impression que c'est un discours pro COMUE. Au moment où on a perdu ISITE, on a dit « il faut qu'on continue à travailler ensemble », c'est le discours que tout le monde a tenu après la perte d'ISITE et je trouvais que c'était un discours constructif, intéressant. On ne va pas y revenir. Maintenant on a deux structures mais votre discours, en fait, il est parfaitement applicable à une seule et même structure, à ce qu'il y avait avant et ce vers quoi il faudrait tendre. Alors, juste en écoutant ce discours, moi je veux bien, mais dire qu'il faut travailler ensemble, tout à fait, c'est ce que veut le ministère, c'est ce que veut tout le monde. Mais c'est vrai que je rejoins un peu la remarque de Bruno, on ne va pas travailler ensemble en commençant à critiquer, en disant qu'il n'y a pas de projet en face, que c'est n'importe quoi, que c'est vide, que s'ils se mettent avec eux, ils auront disparu dans dix ans. Je pense que ça, par contre, ce n'est pas constructif, dans l'état dans lequel on est du relationnel je pense que ce n'est pas le discours à tenir.

M. Hameau.- Et bien moi je vais vous dire pourquoi je tiens ce discours. Parce que je veux qu'on soit conscient du pourquoi on a échoué, première chose. Deuxième chose, mon premier CA COMUE il y a six ans, Nicolas Chaillet, Président, je lui ai demandé une chose, ça faisait deux ans que la COMUE tournait, moi j'arrivais, je n'avais rien contre personne mais je sais d'où je viens, je viens de Dijon métropole donc je défends les intérêts de Dijon métropole, c'est tout. Il me semblait que demander une réunion alternée entre Dijon et Besançon, c'était quelque chose d'entendable. J'ai dit « est-ce qu'il serait possible que la prochaine réunion se passe à Dijon ? ». Il m'a répondu « jamais de la vie », en plein CA . Moi j'arrivais, ce n'est pas grave.

M. Alibert.- C'était une autre époque, c'est Nicolas Chaillet, la question n'est pas là, je voudrais qu'on parle des étudiants.

M. Hameau.- Deuxième chose, là où vous avez raison, on est toujours d'accord pour la coopération, moi ce qui m'intéresse c'est comment ? Parce que ce que j'ai vu, c'est que le comment il est structurant. Et donc moi je suis pour une coopération qui soit voulue par chacune des parties. Je suis contre une coopération qui soit subie par l'une ou l'autre des parties.

M. Alibert.- Donc la COMUE, pour vous, au départ, c'était une coopération subie ? La construction de la COMUE et ISITE, c'était subi ?

M. Hameau.- La construction de la COMUE a été faite pour prendre la main sur l'ensemble du système d'enseignement supérieur à l'échelle régionale. Voilà, point. C'est ce que j'ai constaté depuis 6 ans. Le truc il a explosé avant parce que vous ne pouvez pas imposer un système qui est, par construction, hégémonique et par construction, va demander aux acteurs de faire autre chose que ce en quoi ils croient et autre chose que leur identité propre.

M. Domenichini.- Alors je suis désolé, c'est hyper surprenant ce que vous dites, parce que c'est vrai à la tête de tout ça, mais moi je peux vous dire qu'au

niveau des acteurs de terrain, c'est-à-dire les chercheurs, eux, ils travaillent ensemble sans aucune difficulté et ensuite, quand ils construisent des projets ensemble, c'est détricoté par la tête, d'accord ? Et ça, si vous voulez, moi j'ai une liste de projets qui étaient construits entre des gens en ex-Bourgogne, en ex-Franche-Comté, qui ont été détruits par ceux qui sont au-dessus et qui disent « ça ne marche pas, ça ne marche pas, ça ne marche pas ! ». La COMUE, pourquoi elle n'a pas marché ? Elle n'a pas marché parce qu'il y avait un problème de construction à la base, c'est-à-dire que c'est quelque chose qui a été construit à partir de la tête sans s'occuper du tout des acteurs de terrain. Je pense qu'on a demandé ensuite aux gestionnaires, dans les laboratoires, dans les départements d'enseignement, de faire des choses pour lesquelles ils n'avaient pas été formés. On ne leur avait pas expliqué comment ça allait marcher, on ne leur a pas demandé leur avis, surtout pas demandé leur avis quand il s'est agi de construire les choses, évidemment ça ne pouvait pas marcher, et puis après on s'est étonné que ça ne marche pas. C'était normal, ça avait été construit pour ne pas marcher, donc au bout du compte c'est une vraie réussite. Puisque c'est construit pour ne pas fonctionner, ça ne fonctionne pas, bravo !

M. Hameau.- C'est parce qu'on a tiré les leçons de tout ça qu'on est en train de construire les choses, ici, autrement. Et il serait bon que l'EPE de Franche-Comté, qui est à construire, s'inspire de cette façon de faire pour pouvoir lui-même construire des coopérations et que demain, quand il y aura deux EPE, on bâtit les coopérations. Vous voyez, on va le faire en partant d'en bas justement, et donc en partant d'en bas s'il y a ces gouvernances qui sont associées, si les gens sont associés en fonction de ce qu'ils souhaitent, composantes, associés, sur tel ou tel sujet, sur telle thématique, sur tel domaine, en remontant, je pense qu'on y arrivera. Donc je suis plutôt optimiste.

Le Président.- Juste une dernière intervention.

M. Alibert.- Première remarque c'est, oui je comprends votre vision, mais ce n'est pas celle du ministère, malheureusement pour nous, pour l'instant, il me semble qu'on ne part pas en position de force, quand on dit « il y aura une hégémonie », elle est aussi aidée par les décisions du ministère.

La deuxième remarque, c'est que je comprends tout à fait votre remarque en disant, « moi je suis Dijon métropole, je défends Dijon métropole ». Vous êtes dans votre rôle. Par contre, nous, en tout cas moi en tant qu'enseignant et en tant que garant de l'avenir des étudiants ici, moi il me semble que je ne défends pas Dijon, je dois défendre ce qui sera le plus intéressant du point de vue, alors pour mon étiquette, à l'international, c'est-à-dire une structure unique à l'échelle de la région, parce que pour attirer les chercheurs ou pour attirer les bons étudiants ou pour aller dans la bonne diversité, à mon sens, je peux me tromper, mais c'est une vision régionale et pas Dijon métropole, avec Dijon métropole mais pas Dijon métropole. Donc je peux comprendre votre point de vue, mais il vous faut comprendre que nous on a d'autres perspectives et que des fois on peut se sentir un petit peu étonné par le discours que vous nous avez tenu en préambule.

Le Président.- Très bien. C'est une discussion qui préfigure probablement une partie des échanges que nous aurons. Je ne réagis pas aujourd'hui, mais j'entends un certain nombre de choses que je partage et notamment dans l'ambition

de porter la région et de tirer la région vers le haut. Et vous pourrez en tout cas compter sur moi. J'ai toujours été animé par cet objectif et cette motivation. Il reste que, aujourd'hui, nous n'avons qu'un seul point à l'ordre du jour, on va peut-être s'arrêter là. Maintenant, qu'un conseil d'administration soit un lieu de discussion de fond, je crois qu'il l'a toujours été au cours des quatre dernières années, il le demeurera tant que j'animerai ces débats. On verra après le 11 mars, et je reviens à des éléments calendaires pour clôturer ce conseil d'administration.

Le 11 mars, nous nous réunissons de nouveau pour désigner le ou la future présidente du conseil d'administration et donc de l'université. Ensuite, le 13 mars, deux jours après, nous nous réunirons de nouveau pour désigner les vice-présidentes et vice-présidents délégués qui constituent le bureau de l'université, et le VP CA, le ou la vice-présidente du conseil d'administration qui anime également le conseil d'administration dans ses séances ordinaires. Tout ce calendrier institutionnel ne sera pas totalement épuisé parce qu'il restera à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire à désigner leur propre vice-président, vice-président commission recherche et vice-président CFVU. Et le CAC, conseil académique qui réunit tout ou partie de la commission de la recherche et tout ou partie de la commission de la formation et de la vie universitaire désignera le ou la VP CAC étudiante ou étudiant et nous aurons terminé parce que, en réalité, le VP ou la VP CAC est désigné par le président de l'université ou la présidente de l'université. Tout cela est bien complexe, je vous le concède volontiers. Néanmoins, c'est ce que nous devons faire et c'est ce que nous ferons.

Je vous remercie de votre présence.

Mme Lang-Ripert.- Une question très pragmatique pour la suite, est-ce que le calendrier des conseils de l'université qu'on a vu en début d'année est maintenu pour la fin de l'année, ou est-ce qu'il est revu ? Est-ce qu'il y a un autre calendrier ? Est-ce qu'il pourrait être partagé avec tous les administrateurs ?

Le Président.- Alors peut-être qu'on va repousser la réponse au prochain conseil mais en principe on devrait maintenir les dates.

Mme Serée-Chaussinand.- Je me permets de dire que, ce matin, nous avons reçu un nouveau calendrier qui est sur la GED et il me semble qu'il y a un changement de date. C'est arrivé ce matin.

Le Président.- On fera une information spécifique aux administrateurs pour le calendrier. A priori, normalement, il ne devrait pas changer mais aujourd'hui je ne suis pas dans la capacité de le dire. Néanmoins, le 11 mars, on fera une information. Merci beaucoup à vous toutes et à vous tous et à bientôt. Bonne fin de journée.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00

Le Président



Vincent THOMAS